

Délibération n° 2022-10-22-1

Objet : Mise en place d'un marché hebdomadaire

En cette journée du [Date], le Conseil Municipal de la commune de [Nom de la Commune] s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de [Nom du Maire].

Étaient présents :

- Isabelle Martin, Maire de la commune
- Jean Dupont, Pierre Lambert, Anne Dubois, Michel Roux, Thomas Leroy, Nathalie Dupuis, Sophie Lefèvre, Nicolas Moreau, Sandrine Garcia

Étaient excusés : /

Étaient absents : /

La délibération porte sur la création et l'organisation d'un marché hebdomadaire sur le territoire de la commune.

Après avoir pris en compte la demande croissante des habitants pour un espace de vente directe de produits locaux et artisanaux, et dans le but de dynamiser le tissu économique local, le Conseil Municipal a débattu de la possibilité de mettre en place un marché hebdomadaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide ce qui suit :

1. De créer un marché hebdomadaire qui se tiendra tous les dimanche matin sur Prés communal. Ce marché sera ouvert aux producteurs locaux, artisans et commerçants de la commune ainsi qu'aux producteurs des environs répondant aux critères de sélection définis.
2. De confier la gestion et l'organisation du marché au Centre pour le Commerce Local et l'Artisanat (CCLA), en charge de la coordination avec les participants, la mise en place des stands et la gestion des aspects logistiques.
3. De mettre en place un comité de suivi composé de représentants de la municipalité, des commerçants participants et des citoyens intéressés, afin d'évaluer régulièrement le fonctionnement du marché et de proposer d'éventuelles améliorations.
4. D'autoriser le Maire à signer une convention avec Centre pour le Commerce Local et l'Artisanat (CCLA) pour la gestion du marché, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité, l'hygiène et le bon déroulement de l'événement.

Le Conseil Municipal encourage les habitants de la commune à soutenir cette initiative en fréquentant le marché hebdomadaire et en contribuant ainsi au développement économique local.

La présente délibération est adoptée à la majorité des voix.

Fait en séance, le jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire, Le Secrétaire de séance,